

FORMATION **i-ADS** FOUGERES, en Bretagne AU METIER D'INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

A compter du 1^{er} janvier 2023

Le droit en matière d'urbanisme a pour objectif le développement harmonieux et rationnel des territoires. Il constitue un ensemble de règles et mesures juridiques qui permettent aux pouvoirs publics de contrôler l'affectation et l'utilisation des sols.

Ainsi, les travaux des particuliers comme des professionnels (constructions, démolitions, lotissements...) sont soumis à autorisations d'urbanisme.

Dans ce contexte, les instructeurs des autorisations du droit des sols accompagnent les collectivités territoriales (mairies, intercommunalités) dans leur mission de contrôle des projets vis-à-vis des normes d'urbanisme. Il vérifie l'application et le respect des règles du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) et la bonne occupation des sols.

Technique et polyvalent, l'instructeur des autorisations du droit des sols dispose d'un sens aigu des relations humaines au service d'un projet de territoire qu'il soit rural, urbain, montagnard ou littoral.

La formation **i-ADS**

▪ **L'objectif de la formation **i-ADS****

i-ADS est la première formation en Bretagne, pensée par des spécialistes de l'urbanisme en poste dans les collectivités, ayant pour objectif de préparer spécifiquement au métier d'instructeur des autorisations du droit des sols.

Dès l'issue de la formation, les stagiaires disposent des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour exercer le métier d'instructeur.

▪ **Le déroulement de la formation **i-ADS****

Contenue sur une période de 6 mois, *i-ADS* se compose de 4 mois de stages pratiques obligatoires (immersion en collectivité et intégration d'un centre instructeur) agrémentés de 200 heures de cours.

Cette partie théorique se décline en 3 blocs :

1. La contextualisation de l'activité au cadre d'une mission de service public
2. L'instruction juridique et technique des autorisations du droit des sols
3. La gestion administrative et le suivi des dossiers

La partie théorique est assurée par des instructeurs du droit des sols en fonction et des professionnels de l'urbanisme, à l'appui de cas pratiques. Elle se déroule à Fougères en Bretagne au sein de l'établissement Jean-Baptiste Le Taillandier (site Edmond Michelet).

▪ **Les prérequis pour intégrer la formation **i-ADS****

i-ADS s'adresse à toute personne motivée souhaitant exercer rapidement et efficacement le métier d'instructeur du droit des sols qu'elle soit issue d'une formation en lien avec l'urbanisme (droit, construction, aménagement...) ou en réorientation professionnelle.

Les candidats à la formation *i-ADS* doivent disposer d'un titre, d'un diplôme ou d'une certification de niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DUEST ou équivalent) et/ou d'une expérience significative.

LES DEBOUCHES

Tous les territoires de France sont concernés par les autorisations du droit des sols. A la fois méconnu, indispensable et passionnant, le métier d'instructeur est très recherché sur tout le territoire national. Il s'exerce aussi bien en commune ou dans un centre instructeur mutualisé (privé ou public).

PROFILS DES CANDIDATS

D'une durée de 6 mois maximum, cette formation est financée par la Région Bretagne, Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne.

- Le parcours de formation est individualisé car il prend en compte l'expérience professionnelle et les compétences acquises. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux jeunes diplômés, aux personnes en réorientation professionnelle issues du secteur privé ou du secteur public.
- Le financement de la formation est pris en charge à 100 % par la Région Bretagne pour les bretons en recherche d'emploi.
- La formation peut ouvrir droit à une rémunération selon des modalités administratives de Pôle Emploi.
- Pour les agents territoriaux la formation est à la charge de la collectivité employeur, selon le tarif en vigueur (1900 € TTC en 2023).

DEPOSER SA CANDIDATURE, en téléchargeant le dossier d'inscription en cliquant sur le lien suivant : [Dossier de candidature en ligne](#). Les dossiers de candidature sont à déposer **au plus tard le 2 décembre 2022**. Les premiers entretiens de sélection des candidats à la formation **i-ADS** seront organisés le 9 et 23 novembre 2022 en présentiel à Fougères.

CONTACTS ET COMPLEMENTS D'INFORMATION



La Certification Qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories suivantes : actions de formation et actions de formation par apprentissage.

Lycée JB LE TAILLANDIER

Pôle Formation Continue et Apprentissage

Nathalie Fossé Perruchas
Chargée administrative et Qualité

2 bd Jean Monnet - Parc de Montaubert
35300 Fougères
Téléphone : 02 30 03 42 81

Courriel : poleformation@lycee-jblt.fr
Site internet : www.lycee-jblt.fr



LES PARTENAIRES

